

TÉLÉCONSEILLER.ÈRE (appels sortants)

Pour une des antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la mission du téléconseiller est entièrement orientée vers le service au public.

Selon votre niveau de formation, vous serez orienté.e vers l'une des Caisses Primaires et les institutions de l'Assurance Maladie de Paris et d'Ile de France.

LA MISSION

Dans le cadre du traçage des patients atteints de la COVID 19, l'activité quotidienne du téléconseiller sera :

- Contacter un listing de personnes connues pour avoir été infectées par la COVID 19 (patient zéro) afin de les informer des préconisations à suivre dans le cadre de cette pathologie (quatorzaine, précaution d'hygiène...)
- Contacter également « les cas contacts » du patient zéro afin de les informer de la nécessité de se faire dépister.
- Informer sur les modalités de dépistages et les différents lieux de dépistage accessibles.

LES PRÉ-REQUIS

- **Avoir une première expérience professionnelle dans la relation client et/ou accueil téléphonique.**
- Savoir respecter des horaires de travail en lien avec des permanences téléphoniques.
- Être sérieux et ponctuel.

LA FORMATION

Une formation d'une journée sera dispensée à chaque agent.

LE CONTRAT

CDD de droit privé de 3 mois renouvelable selon les besoins.

39h hebdomadaires

Amplitude horaire : de 08h30 à 18h30

Horaires variables du lundi au vendredi

Horaires fixes les weekends

5 jours de travail hebdomadaires (Week-end travaillés)

2 jours de repos consécutifs en semaine.

Rémunération : entre 1627€ et 2147€ brut mensuel selon les jours de travail

Lieu de travail : au sein d'une des Caisses Primaires de l'Assurance Maladie d'Ile de France.

Remboursement 50% de transport.

Carte Déjeuner ou ticket restaurant.

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris, transmettez votre cv et lettre de motivation en format WORD à recrut.ei@missionlocaledeparis.fr

Objet du mail : **TÉLÉCONSEILLER CPAM**